

**L'AMIRAL GANTEAUME  
ET LES CIOTADENS**

**Roger KLOTZ**

Né à La Ciotat le 12 avril 1755, Honoré Ganteaume entreprend une carrière maritime dès l'âge de 14 ans. Officier auxiliaire en 1778, il devient contre-amiral en 1798, ramène Bonaparte d'Égypte en 1799, commande l'escadre de Méditerranée de 1800 à 1802, est nommé préfet maritime de Toulon en 1802, vice-amiral en 1804. De Toulon où il occupe de hautes fonctions militaires, il garde des contacts avec sa ville natale.

Nous avons ainsi retrouvé une lettre de l'amiral Ganteaume au Préfet des Bouches-du-Rhône<sup>1</sup>, Antoine Thibaudeau. Cet ancien conventionnel, qui a aussi été député au Conseil des Cinq Cents, est à ce moment-là un admirateur de Bonaparte. Il a été nommé préfet de la Gironde en 1800. Conseiller d'Etat, il a participé à la rédaction du Code Civil. Depuis 1803, il est Préfet des Bouches-du-Rhône.

« Toulon, le 28 thermidor, an 11 de la  
République française, une et indivisible.

LE CONSEILLER D'ETAT, PREFET MARITIME

Du sixième arrondissement

Au conseiller d'Etat Thibaudeau

Préfet des Bouches-du-Rhône

Retenu ainsi que vous, Citoyen collègue, par des affaires multipliées que me suscite le nouvel état de guerre où nous sommes, il ne m'a pas été possible, ainsi que je le désirais, d'entreprendre le voyage de Marseille pour y faire votre connaissance et c'est tout au plus le loisir d'aller visiter ma petite campagne où je serais infiniment flatté de vous recevoir.

Les environs d'Aubagne présentent quelques situations dignes de la curiosité des voyageurs, on m'avait assuré que vous vous proposiez de les visiter ; le reste de la belle saison peut encore favoriser ce petit voyage ; je vous engage à l'entreprendre et de vouloir bien fixer le jour pour que je me rende à Aubagne.

En partant de Marseille de grand matin vous pourrez, après vous être arrêté un moment pour déjeuner chez moi, aller voir tout ce que les jardins et les environs de Gémenos (chantés par l'abbé de Lile<sup>2</sup>) offrent de curieux et revenir dîner à Aubagne.

La démission du Citoyen Ramel de la mairie de La Ciotat, que vous m'annoncez, ne m'était pas connue ; absent de ce pays depuis 26 ans j'y connais peu de monde ; sur les personnes cependant dont il est question dans votre lettre je puis vous donner quelques renseignements qui seront d'autant plus exacts que l'impartialité en dictera, ayant été étranger et autre mouvement occasionné par la révolution.

Besson, quoique établi depuis trente ans à La Ciotat, n'est point de ce pays, ayant un état avant la révolution qui pouvait le faire aspirer à la dignité municipale il n'y parvint jamais et n'y serait jamais parvenu par des motifs peut-être fondés et de là vint l'animosité qu'il témoigna au commencement de la révolution contre les familles que l'on disait communément consulaires ; je ne me permettrais pas de juger sa conduite dans la révolution, mais je puis vous assurer qu'au dire de toutes les personnes honnêtes de La Ciotat elle ne paraît pas

---

<sup>1</sup> Archives Départementales des Bouches-du-Rhône. 2 M 104.

<sup>2</sup> Nous nous sommes demandé s'il pouvait s'agir du poète Jacques Delille qui porta avant la Révolution le titre d'Abbé et dont l'œuvre poétique *Les jardins*, écrite en 1782, eut un grand succès. Les vers :

« Plus loin, une abbaye antique, abandonnée  
Tout à coup s'offre aux yeux, de bois environnée »

Sont-ils une allusion à l'Abbaye de Saint-Pons ?

Delille dut s'expatrier sous la Révolution. Rentré en France en 1802, il retrouva sa chaire au Collège de France et son fauteuil à l'Académie.

exempte de blâme et on le verrait dans ce pays avec peine reprendre les rênes de la municipalité.

Fontenelle est également étranger. Il a suivi et servi la révolution ; des personnes à La Ciotat s'en plaignent, d'autres s'en louent comme ayant rendu quelques services à des malheureux, mais c'est un homme qui n'offre aucune garantie quant aux propriétés, il ne possède rien dans le territoire de La Ciotat, il y est étranger et je ne pense pas que pour remplir la place de maire on puisse jeter ses vices que sur ceux qui ont un intérêt direct à la conservation des propriétés ; Fontenelle d'ailleurs ne jouirait pas de la confiance et de la considération que l'on doit au chef d'une commune.

Joseph Guérin est propriétaire né dans le pays, il y est aimé et estimé, c'est un homme droit et doué d'une bonne judiciaire<sup>3</sup>, il m'est parfaitement connu, il a été malheureux dans le cours de la révolution et obligé dans la funeste époque du 31 mai de s'expatrier.

Je connais peu Jacques Martin mais je sais qu'il appartient à une famille respectable très considérée dans le pays et si les principes d'honneur et de probité qui ont caractérisé son père, que j'ai connu, lui sont, ainsi que je n'en doute pas, communs, on ne saurait faire un meilleur choix que lui.

Antoine Reinaud ferait également un bon choix, il a des moyens, je le crois probe et je ne pense pas que l'on fut mécontent de lui.

Parmi les personnes honnêtes et capables que je connais encore dans ce pays, je distingue particulièrement les citoyens Ventre et Blanc dont j'ignore les prénoms. On désigne assez ordinairement ce dernier par le sobriquet *Sainte de nom*<sup>4</sup>. L'un et l'autre seraient encore un bon choix quant aux moyens, à la probité et à la responsabilité, étant tous les deux propriétaires.

Je désire, Citoyen collègue, que ces renseignements vous satisfassent et qu'ils puissent contribuer à fixer votre confiance.

J'ai l'honneur de vous saluer avec estime et considération.

H. Ganteaume »

Cette lettre, à en-tête du Conseiller d'Etat, Préfet maritime de Toulon, est datée du 28 thermidor, an XI (21 août 1803). Elle se situe au moment de la démission de Bernardin Ramel que le Premier Consul avait nommé maire de La Ciotat. Ce médecin aubagnais s'était fixé à La Ciotat, y a connu un succès professionnel certain ; il avait adhéré avec passion à la République et avait entretenu d'excellentes relations avec Charles Delacroix, le prédécesseur d'Antoine Thibaudeau à la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Risquant de devenir aveugle, Bernardin Ramel dut se retirer assez vite. Le Préfet Thibaudeau s'est sans doute inquiété de pouvoir proposer un nouveau maire au gouvernement et a, semble-t-il, interrogé l'amiral Ganteaume, qui est d'origine ciotadenne et qui est son collègue au Conseil d'Etat. Le Préfet des Bouches-du-Rhône est ici à la recherche des renseignements politiques concernant une ville de son département.

L'amiral évoque tout d'abord sa « petite campagne » d'Aubagne. Dans le *Trésor du Félibrige*, Mistral donne au mot « campagno » le sens de « maison de campagne. Honoré Ganteaume possédait effectivement à Aubagne une propriété, *La Pauline*, nommée ainsi du prénom de sa femme. Le bien comprenait un château construit en 1648 par Pierre Rémusat, maître maçon d'Aubagne, pour le compte de Madame Isabeau de Bourguignon La Mure.

Le tableau que le préfet maritime de Toulon nous donne des personnalités politiques de La Ciotat semble s'inscrire dans le sillage de la politique du Premier Consul : Besson est

---

<sup>3</sup> Littré donne : « Faculté judiciaire et *subst.* la judiciaire, faculté par laquelle on juge, on apprécie. »

<sup>4</sup> Dans le *Trésor du Félibrige*, Mistral donne l'expression « *santo de noum* » qu'il présente comme un « juron provençal ». Peut-être M. Blanc emploie-t-il souvent cette expression.

présenté comme un homme d'ancien régime. Fontenelle « a suivi et servi la révolution » mais il n'a pas de propriétés foncières à La Ciotat ; il est donc mal placé pour défendre les intérêts des propriétaires ciotadens. Par la place que le Code Civil donne aux biens et à leur transmission, on sait l'importance que le Premier Consul accorde à la propriété foncière : le Consulat avait peut-être besoin, pour mettre fin aux turbulences révolutionnaires, d'une bourgeoisie composée de propriétaires. C'est un élément que Balzac rappelle au début d'*Eugénie Grandet* lorsqu'il évoque la carrière municipale du Père Grandet sous le Consulat.

La manière dont l'amiral Ganteaume présente Joseph Guérin est intéressante : Ce dernier est un « propriétaire né dans le pays ; il a été « obligé dans la funeste époque du 31 mai de s'expatrier ». L'insurrection parisienne du 31 mai 1793 avait amené l'élimination des Girondins et avait ainsi favorisé à Marseille une insurrection fédéraliste qui se solda par un échec<sup>5</sup>. Joseph Guérin avait effectivement participé à ce mouvement fédéraliste et avait donc été contraint de s'expatrier. L'amiral Ganteaume le présente donc comme une victime de la Révolution, c'est-à-dire d'une époque trouble que le Consulat vient de se terminer. C'est peut-être par là que l'amiral Ganteaume se montre favorable à Joseph Guérin.

Jacques Martin, Antoine Reinaud, Ventre et Blanc sont surtout présentés comme des hommes « probes ». L'amiral Ganteaume ne signale pas leur engagement politique ; cela laisse supposer qu'ils n'en ont aucun.

C'est Joseph Guérin qui fut effectivement nommé maire de La Ciotat. Ce Ciotaden, né le 29 octobre 1755, avait 46 ans au moment où l'amiral Ganteaume écrivait au préfet des Bouches-du-Rhône. Antoine Thibaudeau dira de lui un peu plus tard : « Le maire de La Ciotat est attaché au gouvernement ; c'est un des maires dont je suis le plus content. »

Les renseignements fournis par l'amiral Ganteaume ont donc été de la première importance. Sur un plan plus général, cette lettre montre les moyens utilisés par le Consulat pour surveiller l'opinion et pour contrôler l'administration.

La ville de La Ciotat a, sous l'administration de Joseph Guérin, une admiration certaine pour l'amiral Ganteaume. Sans doute, les Ciotadens sont-ils fiers de compter parmi les enfants du pays un officier de marine, qui est en même temps un grand commis de l'Etat. En 1806, une délégation du conseil municipal se rend à Aubagne, chez l'amiral Ganteaume, pour lui annoncer son intention de donner son nom à la rue de la Liberté<sup>6</sup>. Il s'agissait sans doute d'avoir l'accord de l'amiral puisque la décision est effectivement prise en 1808.

Le 5 mars 1808, le conseil municipal décide d'envoyer à Toulon une députation composée du maire et de quatre autres membres ; il s'agit de féliciter l'amiral Ganteaume « sur ses bons succès, sur son heureux retour et sur les titres dont il vient d'être décoré »<sup>7</sup>. L'amiral vient en effet d'être nommé inspecteur général des côtes de l'océan et Grand Officier de l'Empire, après avoir ramené à Toulon tous les vaisseaux de l'escadre. En réponse, l'amiral engage le maire à ne pas laisser partir la délégation car lui-même doit venir à La Ciotat.

Le 27 juillet 1809, l'amiral Ganteaume écrit, de Toulon, à M. Latour Payan, maire de La Ciotat : « J'avais espéré, Monsieur le Maire, qu'il me serait possible de me rendre à La Ciotat le 20 août pour assister à la fête que vous aviez bien voulu remettre à ma considération. Je prévois avec peine que des raisons de service en me retenant ici me priveront du plaisir que je me promettais. Je vous prie, Monsieur le Maire, de faire agréer à mes compatriotes l'expression de tous mes regrets.

Recevez la nouvelle assurance des sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

---

<sup>5</sup> C'est à ce moment-là que Marseille fut rebaptisée *Ville sans nom*.

<sup>6</sup> En 1918, la rue Ganteaume deviendra la rue des Poilus.

<sup>7</sup> Délibérations du conseil municipal. Archives municipales de La Ciotat.

L'amiral, Grand Officier de l'Empire  
H. Ganteaume

PS : Jamais ma présence à Toulon ne sera plus nécessaire que dans le courant du mois prochain et je ne prévois pas de pouvoir m'absenter un seul jour ; je vous prie, mon cher compatriote, de croire que cela me contrarie au dernier point. »<sup>8</sup>

Le post-scriptum est de la main même d'Honoré Ganteaume ; cela prouve que l'amiral tient absolument à faire accepter ses excuses par le maire de La Ciotat.

Cette lettre se situe immédiatement après la bataille de Wagram qui termine la seconde campagne d'Autriche. Si Napoléon peut encore assurer son hégémonie sur l'Europe, il a subi une défaite à Essling, où il a perdu le maréchal Lannes. Au moment où l'amiral Ganteaume écrit sa lettre, la paix n'est pas encore assurée puisque le traité de Schönbrunn n'est signé que le 14 octobre suivant. Ce n'est également qu'en 1810 que Napoléon épousera l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. On comprend donc qu'à la fin du mois de juillet 1809, les armées restent encore sur le pied de guerre.

L'amiral Ganteaume apparaît ici comme un grand serviteur du Consulat et de l'Empire. Les indications qu'il donne au préfet des Bouches-du-Rhône sur les candidats à la mairie de La Ciotat sont des renseignements politiques destinés à servir le Consulat. En 1809, il fait passer le service de l'Empereur avant les invitations de sa ville natale, montrant ainsi le sérieux avec lequel il remplit ses fonctions de préfet maritime de Toulon. Sa ville natale lui porte une admiration certaine parce qu'il est un grand marin et un grand commis de l'Etat. Aujourd'hui encore, la ville de La Ciotat se souvient toujours de la place qu'il a tenue dans l'histoire puisqu'un quai du port porte son nom. Sans doute La Ciotat a-t-elle aujourd'hui pour l'amiral Ganteaume la même fierté que Nice a pour le maréchal Masséna.

---

<sup>8</sup> Archives municipales de La Ciotat. Dossier Honoré Ganteaume.